

ARRETE PORTANT INTERDICTION
D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
EN HERBE

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Considérant les conditions météorologiques défavorables de gel et de dégel,

L'utilisation du terrain de football en Herbe de la Commune est interdit le weekend du 18 et 19 Janvier 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain de football en herbe est interdite pendant le week-end du 18 et 19 Janvier 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de la ligue de Bretagne de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

Fait à VIGNOC,
Le 16 janvier 2025

Le Maire
Daniel HOUITTE .

